



Mai 2017 - n° 2017 - 066
05/12

Infos rapides

En mars 2017, la progression des importations tire à la baisse l'excédent agro-alimentaire

En mars 2017, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 582 millions d'euros, en baisse de 326 millions d'euros par rapport à mars 2016. Il est à son plus faible niveau depuis 2009. Les exportations progressent de 148 millions d'euros sur un an mais la hausse des importations est plus importante : + 474 millions d'euros sur un an.

Le solde des échanges de produits agricoles bruts, 39 millions d'euros, recule de 329 millions d'euros par rapport à mars 2016, même s'il redevient excédentaire pour la première fois depuis juillet 2016. Les conséquences de la mauvaise récolte de céréales de l'été 2016 continuent de peser sur les exportations alors que les importations de produits bruts progressent (oléoprotéagineux et légumes, notamment).

L'excédent des échanges de produits transformés est stable sur un an à 543 millions d'euros. La progression des exportations de vins est compensée par la hausse des importations de produits à base de fruits et légumes, de produits issus de la pêche, de produits laitiers ou encore de confiseries.

Sommaire

Principales tendances du commerce extérieur

En mars 2017, baisse sur un an de l'excédent agroalimentaire, pour le 15^{ème} mois consécutif

page 2

Produits agricoles bruts

La hausse des importations de produits agricoles accentue l'effet du recul des exportations de céréales

page 3

Produits agricoles transformés

En mars 2017, stabilité de l'excédent sur un an

page 4

Sources et définitions

page 5

Pour en savoir plus

page 5



Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En mars 2017, baisse sur un an de l'excédent agroalimentaire, pour le quinzième mois consécutif

En mars 2017, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 582 millions d'euros, soit un recul de 326 millions d'euros par rapport à mars 2016. Cette diminution résulte d'une hausse des importations (+ 474 millions d'euros, soit + 11 %) supérieure à la progression des exportations (+ 148 millions d'euros, soit + 3%).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 393 millions d'euros, en baisse de 216 millions d'euros par rapport à mars 2016. Les importations se sont accrues de 188 millions d'euros sur un an (+ 13 %) alors que les exportations ont diminué de 28 millions d'euros (- 1 %). La progression des importations concerne les produits bruts comme les produits transformés (respectivement + 79 et + 108 millions d'euros sur un an). A l'inverse, avec la chute des exportations de céréales vers les pays-tiers (- 236 millions d'euros sur un an et - 1,6 millions de tonnes), les exportations de produits bruts se sont nettement repliées, alors que les exportations de produits transformés se sont accrues, tirées par la hausse des ventes de boissons (+ 119 millions

d'euros) et de produits élaborés (+ 98 millions d'euros), notamment de chocolat, confiserie et de sucre. Le déficit commercial en produits bruts se creuse ainsi de 288 millions tandis que l'excédent des échanges de produits transformés progresse pour le huitième mois consécutif (+ 72 millions d'euros sur un an).

Avec l'Union européenne, le solde des échanges enregistre un excédent de 189 millions d'euros mais se dégrade par rapport à mars 2016 (- 110 millions d'euros). Les exportations augmentent de 176 millions sur un an (+ 5 %) mais les importations augmentent plus fortement (+ 286 millions d'euros et + 9 %). Les exportations de vins, de produits élaborés (café et thés transformés, chocolat, confiseries...), de produits des céréales ou de légumes augmentent significativement alors que la baisse des exportations de céréales se poursuit (- 51 millions d'euros sur un an). La hausse des importations concerne au premier rang les produits laitiers (+ 48 millions d'euros).

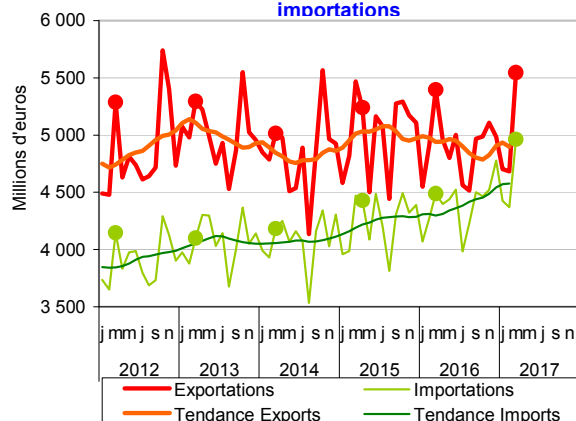
Les indicateurs

Produits CPF2	Mars						Cumul 3 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
UE												
Produits bruts	644	693	1 080	1 087	436	394	1 840	2 037	2 999	2 909	1 159	872
Produits transformés	2 442	2 680	2 306	2 475	-137	-205	6 961	7 334	6 425	6 649	-536	-685
AGROALIMENTAIRE	3 087	3 373	3 386	3 562	299	189	8 802	9 372	9 425	9 558	623	187
Pays tiers												
Produits bruts	617	696	549	341	-68	-355	1 736	1 940	1 462	949	-275	-991
Produits transformés	785	893	1 461	1 641	676	748	2 295	2 447	3 970	4 422	1 674	1 975
AGROALIMENTAIRE	1 401	1 589	2 010	1 982	609	393	4 031	4 386	5 431	5 370	1 400	984
Monde												
Produits bruts	1 261	1 389	1 629	1 427	368	39	3 577	3 977	4 461	3 858	884	-119
Produits transformés	3 227	3 573	3 767	4 117	540	543	9 256	9 781	10 395	11 071	1 138	1 290
AGROALIMENTAIRE	4 488	4 962	5 396	5 544	908	582	12 833	13 758	14 856	14 929	2 023	1 171

Source: Douanes/SSP

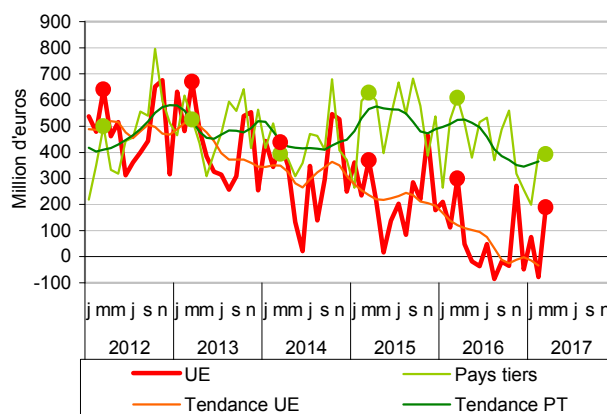
Mises en perspective

En mars 2017, hausse des échanges sur un an mais progression plus marquée des importations



Source: Douanes - CPF 2015

En mars 2017, le solde des échanges se dégrade sur un an avec l'UE et les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

La hausse des importations de produits agricoles bruts accentue l'effet du recul des exportations de céréales

Le solde des échanges de **produits agricoles bruts**, déficitaire depuis juillet 2016, retrouve en mars 2017 un résultat positif de 39 millions d'euros, qui reste cependant en fort recul par rapport à mars 2016 (368 millions d'euros). Cette baisse de 329 millions d'euros sur un an reflète, comme le mois précédent, la dégradation du solde des échanges avec l'UE mais surtout avec les pays tiers (respectivement - 42 et - 288 millions d'euros).

Les **exportations** (1,4 milliard d'euros) baissent de 202 millions d'euros (- 12 % par rapport à mars 2016).

Au premier rang des produits bruts exportés, les céréales voient la valeur de leurs exportations reculer de 236 millions d'euros sur un an. En particulier, les volumes de blé tendre exporté diminuent de plus de 60 % suite à la mauvaise récolte de l'été 2016.

Les **importations** (près de 1,4 milliard d'euros) sont en hausse de 128 millions d'euros (+ 10 % par rapport à mars 2016), portées par les achats d'oléoprotéagineux (+ 52 millions d'euros), principalement de colza en provenance du Canada mais aussi de légumes (+ 27 millions d'euros sur un an)

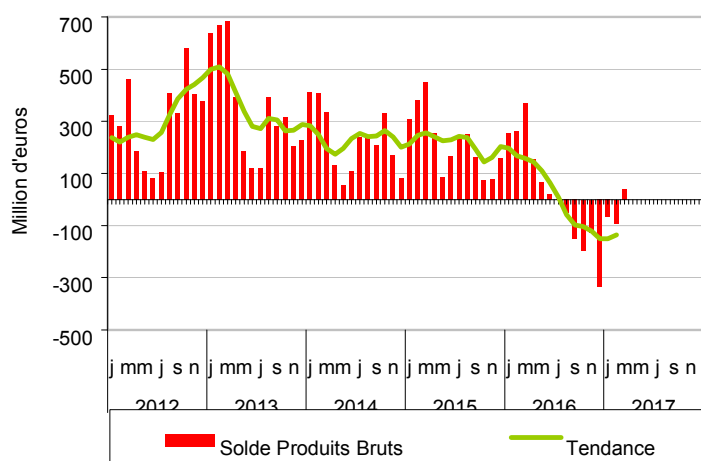
Les indicateurs

Produits CPF4	Mars						Cumul 3 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
PRODUITS BRUTS	1 261	1 389	1 629	1 427	368	39	3 577	3 977	4 461	3 858	884	-119
Agriculture et élevage	1 101	1 223	1 539	1 334	438	110	3 131	3 500	4 211	3 597	1 080	97
Céréales, légum., oléagi.	119	188	895	664	776	476	420	486	2 451	1 733	2 031	1 246
Céréales n. c. riz	28	44	769	533	741	489	86	157	2 073	1 338	1 986	1 181
Oléoprotéagineux	91	144	125	131	34	-13	332	329	376	394	44	65
Légumes, fleurs, plantes	331	357	279	291	-52	-65	949	1 116	744	841	-205	-275
Légumes	281	307	254	264	-26	-43	797	969	664	761	-133	-208
Prod. cult. permanentes	611	637	165	184	-446	-452	1 633	1 759	470	483	-1 163	-1 276
Fruits	377	389	129	137	-248	-252	1 051	1 103	375	374	-677	-729
Café, cacao, thé	97	84	2	3	-95	-82	258	253	5	9	-253	-244
Animaux vifs, œufs, miel	40	42	200	194	160	152	130	139	547	540	417	401
Bovins	4	3	124	129	120	126	11	8	362	367	352	359
Produits sylvicoles	22	26	42	44	20	19	64	66	110	115	46	50
Pêche et aquaculture	138	140	49	50	-90	-90	382	411	140	146	-242	-266

Source: Douanes/SSP

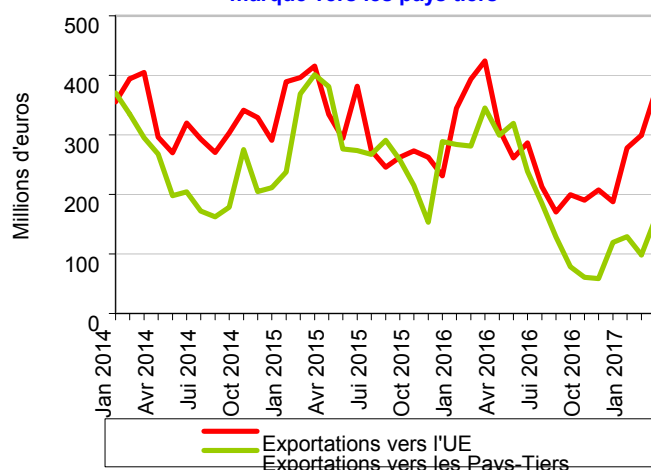
Mises en perspective

En mars 2017, les échanges de produits agricoles bruts redeviennent excédentaires



Source: Douanes - CPF 2015

Sur un an, repli des exportations de céréales plus marqué vers les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

En mars 2017, stabilité de l'excédent sur un an

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 543 millions d'euros en mars 2017, niveau quasi identique à celui de mars 2016. La dégradation du solde des échanges avec l'UE (- 68 millions d'euros sur un an) annule presque totalement la hausse de l'excédent avec les pays tiers (+ 72 millions d'euros sur un an).

Les **exportations** (4,1 milliards d'euros) progressent de 349 millions d'euros sur un an (+ 9 %). Les ventes de vins et Champagne gagnent ainsi 16 % sur un an (+ 110 millions d'euros). En ce qui concerne les vins, les ventes vers les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine

sont dynamiques (respectivement + 22, + 13 et + 13 millions d'euros). La hausse des ventes de Champagne concerne surtout Singapour et les Etats-Unis (respectivement + 12 et + 10 millions d'euros).

Parallèlement, la valeur des **importations** (3,6 milliards d'euros) augmente de 346 millions d'euros sur un an. La hausse des importations concerne principalement les produits à base de fruits et légumes (+ 46 millions d'euros), les produits issus de la pêche (+ 46 millions d'euros), les produits laitiers (+ 44 millions d'euros) ou encore les confiseries (+ 43 millions d'euros).

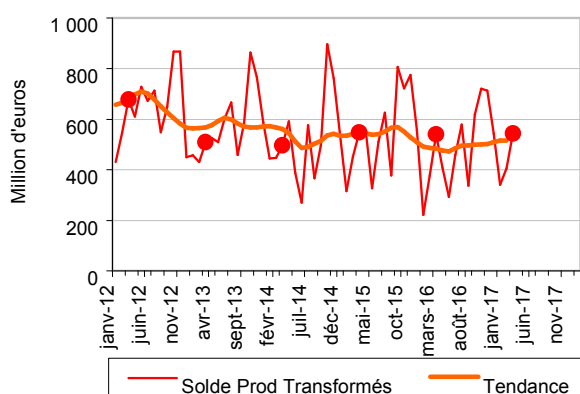
Les indicateurs

Produits CPF4	Mars						Cumul 3 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
IAA, TABACS	3 227	3 573	3 767	4 117	540	543	9 256	9 781	10 395	11 071	1 138	1 290
Viandes, prod. de l'abattage	448	471	380	394	-69	-78	1 275	1 283	1 047	1 062	-228	-221
<i>Viande bovine</i>	102	101	79	80	-23	-21	292	278	224	216	-68	-62
<i>Viande porcine</i>	51	63	65	72	14	9	160	175	186	189	26	14
<i>Volaille</i>	89	87	74	68	-15	-19	259	248	200	186	-58	-62
Prod. préparés de la pêche	311	357	77	86	-234	-271	891	978	216	209	-675	-769
Prod. à base de fruits & lég.	404	450	170	191	-234	-259	1 144	1 247	464	503	-681	-743
Huiles, tourteaux, corps gras	291	320	95	106	-196	-214	863	888	312	297	-551	-591
<i>Tourteaux</i>	113	139	14	12	-100	-127	354	386	45	29	-309	-358
Produits laitiers, glaces	270	314	557	590	287	276	754	860	1 556	1 591	803	731
<i>Fromages</i>	112	125	260	270	149	144	304	335	717	730	413	395
Produits des céréales	145	160	228	253	83	93	414	435	656	671	242	237
Biscuits, pâtisseries, pâtes	193	207	161	171	-32	-36	533	572	438	457	-95	-114
Autres produits alimentaires	659	757	687	785	28	28	1 954	2 110	1 953	2 180	-2	70
<i>Sucre</i>	22	22	86	93	64	71	65	66	239	272	174	206
<i>Chocolat, confiserie</i>	220	263	172	197	-48	-66	728	792	530	575	-198	-217
Aliments pour animaux	80	90	177	192	97	102	243	262	521	552	278	290
Boissons	287	306	1 211	1 330	924	1 024	759	784	3 163	3 498	2 403	2 713
<i>Vins, champagne</i>	59	63	669	779	610	716	175	175	1 718	1 969	1 543	1 795
<i>Eaux de vie, alcools</i>	96	102	340	335	244	234	249	252	911	976	662	724
Tabacs	138	140	24	17	-113	-123	426	362	69	51	-357	-311

Source: Douanes/SSP

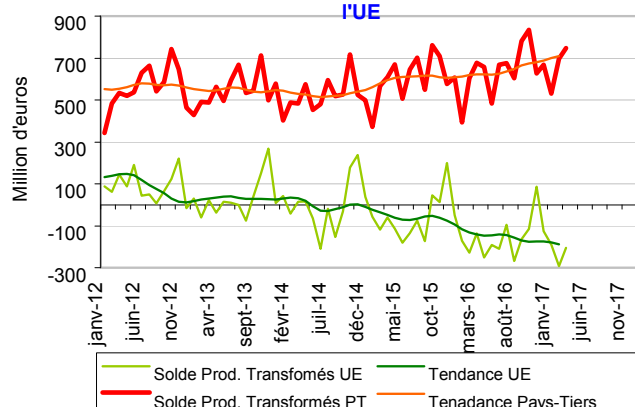
Mises en perspective

Produits transformés : en mars 2017, stabilité de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en mars 2017, poursuite de la hausse de l'excédent avec les pays-tiers et du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

MM3 : moyenne mobile sur trois mois.

MM12 : moyenne mobile sur douze mois.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2017

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)